

Québec, le 14 février 2013

Monsieur Claude Roy
Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

Objet : Suivi de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa séance du 11 décembre 2012, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les résultats des travaux menés par le Cégep de Rivière-du-Loup pour donner suite à la recommandation qu'elle lui avait faite lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de s'assurer que l'évaluation finale atteste l'atteinte individuelle des compétences dans les situations de travail d'équipe et qu'elle démontre la maîtrise des compétences selon les standards.

Dans le rapport de suivi de l'évaluation de l'application de la PIEA de septembre 2012, le Collège a donné des suites satisfaisantes pour le volet de la recommandation portant sur l'atteinte individuelle des compétences. Le Collège devait informer la Commission des actions réalisées au regard du deuxième volet de la recommandation.

En novembre 2012, le Collège a acheminé à la Commission un échantillon d'évaluations finales de cours et les plans de cours afférents faisant état du suivi répondant à ce deuxième volet. L'échantillon représentait les programmes du Collège, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, de la formation générale et de la formation spécifique.

L'analyse de cet échantillon démontre que les épreuves finales de cours sont liées au contenu du plan de cours respectant le devis, qu'elles sont intégratives et que le niveau de difficulté est suffisant pour témoigner de la maîtrise des compétences. En outre, la majorité des évaluations finales de cours comporte plus d'un volet d'évaluation et la pondération se situe entre 40 % et 60 %, ce qui est significatif pour s'assurer que la réussite de l'épreuve est déterminante pour la réussite du cours. À la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission estime que les suites données par le Collège sont satisfaisantes pour l'ensemble de la recommandation et la Commission lève cette dernière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c.c. M. René Gingras, directeur des études